

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL**

Date de convocation	27.03.2024
Séance du	03.04.2024

Le 03 avril 2024 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

**Nombre de Membres en exercice** : sept.

**Étaient présents** : Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; Mmes GUILLOT Nathalie, LALANDE Mireille, LOPES Nadine ; MM. ARTAUD Hubert, PLASSE Patrice.

**Était excusée** : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne).

**M. ARTAUD Hubert** a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 7.1 décisions budgétaires

**24D03\_CCAS02**

**N° CCAS-02-/2024 – Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour 2023**

Les membres du C.C.A.S.,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par M. le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que M. le Responsable du SGC de THIERS a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

**1°) Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**2°) Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**3°) Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **déclarent à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par M. le Responsable du SGC de THIERS, visé, et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24D03_CCAS02	7	7	0	0

**POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 04 avril 2024.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

**La Présidente du CCAS,**  
**Suzanne DELARBRE**

**Le Secrétaire de séance,**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL

Date de convocation	27.03.2024
Séance du	03.04.2024

Le 03 avril 2024 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

**Nombre de Membres en exercice** : sept.

**Étaient présents** : Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; Mmes GUILLOT Nathalie, LALANDE Mireille, LOPES Nadine ; MM. ARTAUD Hubert, PLASSE Patrice.

**Était excusée** : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne).

**M. ARTAUD Hubert** a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 7.1 décisions budgétaires

**24D03\_CCAS03**

### ***N° CCAS-03-/2024 – Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2023***

Mme la Présidente soumet aux membres du Conseil d'Administration le Compte Administratif de l'exercice 2023. Ce document retrace l'exécution du budget du CCAS de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice et les actions menées.

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration élit un président de séance ad hoc pour voter le Compte Administratif.

Mme LALANDE Mireille, élue présidente de séance met aux voix le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente.

Hors de la présence de Mme la Présidente, **les membres du CCAS**, à l'unanimité,

- **donnent acte** de la présentation faite du Compte Administratif 2023, qui est résumé par les tableaux présentés ;
- **constatent** pour la comptabilité principale de 2023 les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **arrêtent** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et **reconnaissent** la sincérité des restes à réaliser en recettes et en dépenses de la section d'investissement (état néant) :

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15 AVR. 2024

ID : 063-266302306-20240403-24D03\_CCAS03-BF

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses émises	0,00 €	9 331,16 €
Dépenses annulées	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes	20 000,00 €	9 331,16 €

Recettes émises	0,00 €	10 579,75 €
Recettes annulées	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	0,00 €	10 579,75 €

Résultat de l'exercice	0,00 €	1 248,59 €
Restes à réaliser	20 000,00 €	0,00 €

Résultat reporté	0,52 €	11 175,11 €
Affectation du résultat	€	12 423,70 €

Résultat de clôture	- 19 999,48 €	0,00 €
---------------------	---------------	--------

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24D03_03	5	5	0	0

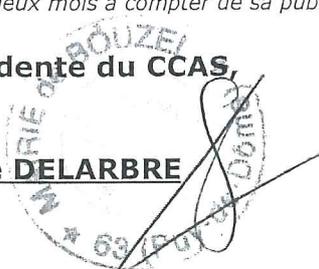
**POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 04 avril 2024.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.*

La Présidente du CCAS,

Le Secrétaire de séance,

Suzanne DELARBRE



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL

Date de convocation	27.03.2024
Séance du	03.04.2024

Le 03 avril 2024 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

**Nombre de Membres en exercice** : sept

**Étaient présents** : Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; Mmes GUILLOT Nathalie, LALANDE Mireille, LOPES Nadine ; MM. ARTAUD Hubert, PLASSE Patrice.

**Était excusée** : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne).

**M. ARTAUD Hubert** a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 7.1 décisions budgétaires

### 24D03\_CCAS04

#### **N° CCAS-04-/2024 – Affectation comptable des résultats de l'exercice 2023**

Mme la Présidente rappelle au Conseil d'Administration qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice précédent pour le budget principal et les budgets annexes. Le Centre Communal doit en appliquer la règle.

Il appartient donc à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice car les reports ne sont pas automatiques. C'est dans ces conditions que la Présidente invite le Conseil d'Administration à délibérer.

#### **Les Membres du Conseil d'Administration,**

**Considérant** les identités de valeurs entre le compte administratif de l'exercice écoulé et le compte de gestion du Receveur,

**Statuant** sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2023,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

	CA 2023	Montant
Section de Fonctionnement	Excédent d'exploitation	12 423,70 €
Section d'Investissement	Résultat d'investissement	0,52 €
	Restes à Réaliser Recettes	0,00 €
	Restes à Réaliser Dépenses	20 000,00 €
	Besoin en financement	19 999,48 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15 AVR. 2024

ID : 063-266302306-20240403-24D03\_04-DE

**Décident** à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- affectation de la totalité du résultat d'exploitation en recette au budget primitif à la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 12 423,70 € pour couvrir une partie du besoin de financement de cette section.

-affectation du reste du résultat d'exploitation en recette au budget primitif à la section de fonctionnement au compte 002 pour un montant égal à 0 €.

Le résultat de clôture d'investissement 2023 sera reporté en recettes au budget primitif à la section d'investissement au compte 001 pour un montant égal à 0,52 €.

Ces crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24D03_04	7	7	0	0

**POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 04 avril 2024.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.*

La Présidente du CCAS,

Suzanne DELARBRE

Le Secrétaire de séance,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL**

<b>Date de convocation</b>	27.03.2024
<b>Séance du</b>	03.04.2024

Le 03 avril 2024 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

**Nombre de Membres en exercice** : sept.

**Étaient présents** : Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; Mmes GUILLOT Nathalie, LALANDE Mireille, LOPES Nadine ; MM. ARTAUD Hubert, PLASSE Patrice.

**Était excusée** : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne).

**M. ARTAUD Hubert** a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 7.1 décisions budgétaires

**24D03\_CCAS05**

**N° CCAS-05-/2024 – Attribution de subventions aux associations pour l'année 2024**

Mme la Présidente rappelle à l'assemblée les subventions attribuées sur l'exercice 2023 par le C.C.A.S. Elle propose de reconduire ces aides aux associations qui ont une vocation sociale.

Une subvention au Syndicat Intercommunal BOUZEL-VASSEL est également proposée du fait de dons réalisés fin 2023 pour l'équipement de l'ALSH BOUZEL VASSEL.

Où l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré, les membres du CCAS de BOUZEL à l'unanimité :

- **décident** de voter au budget primitif de l'exercice 2024, les crédits à verser aux associations en section de fonctionnement, articles comptables n° 65733 et 65748 de la nomenclature M57, comme suit :

<b>DETAILS</b>	<b>2024</b>
Fonds de Solidarité Logement (FSL)	300,00
ASS AIDER	255,85
ASS Donneurs de sang Canton de Vertaizon	300,00
MISSION LOCALE	1 030,71
POLE ADULTES / API	146,20
SIBOVA	200,00
<b>TOTAL BP CCAS</b>	<b>2 232.76</b>

<b>N° délibération</b>	<b>Voix délibérantes</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>24D03_05</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 04 avril 2024.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

**La Présidente du CCAS,**  
**Suzanne DELARBRE**

**Le Secrétaire de séance,**



*(Handwritten signature)*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL**

Date de convocation	27.03.2024
Séance du	03.04.2024

Le 03 avril 2024 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

**Nombre de Membres en exercice** : sept.

**Étaient présents** : Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; Mmes GUILLOT Nathalie, LALANDE Mireille, LOPES Nadine ; MM. ARTAUD Hubert, PLASSE Patrice.

**Était excusée** : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne).

**M. ARTAUD Hubert** a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 7.1 - Décisions budgétaires

**24D03\_CCAS06**

**N°CCAS-06-/2024 – Proposition de devis à prévoir en section de fonctionnement au budget primitif 2024**

Suite aux travaux qui ont eu lieu sur le pavillon « Les Chaumettes » au mois de décembre 2023, il convient de reprendre le carrelage de la terrasse comme en attestent les photos prises par Mme la Présidente et présentées à l'assemblée.

**Vu** la proposition de l'entreprise CHAPEL sous le n°852 du 06/02/2024 pour un montant de 8 900,00 € HT;

**Vu** la proposition de l'entreprise Eddie MIRMAND du 20/02/2024 pour un montant de 5 891,50 € HT;

**Vu** la proposition de la SARL FDS Carrelage sous le n°D-2024-0086 du 08/02/2024 pour un montant de 4 422,45 € HT;

Les membres du CCAS de BOUZEL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décident de** retenir l'offre de la SARL FDS Carrelage pour un montant égal à 4 422,45 € HT soit 4 864,70 € TTC ;

**Précise** que le règlement se fera à réception de la facture ;

**S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2024, en section de fonctionnement, article budgétaire n° 615228.

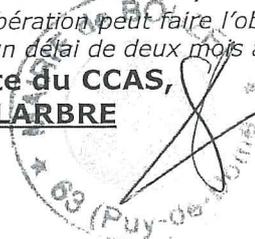
N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24D03_06	7	7	0	0

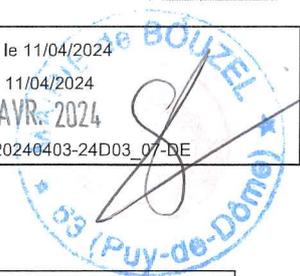
**POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 04 avril 2024.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

**La Présidente du CCAS,  
Suzanne DELARBRE**

**Le Secrétaire de séance,**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL**

Date de convocation	27.03.2024
Séance du	03.04.2024

Le 03 avril 2024 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

**Nombre de Membres en exercice** : sept.

**Étaient présents** : Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; Mmes GUILLOT Nathalie, LALANDE Mireille, LOPES Nadine ; MM. ARTAUD Hubert, PLASSE Patrice.

**Était excusée** : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne).

**M. ARTAUD Hubert** a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 7.1 - Décisions budgétaires

**24D03\_CCAS07**

**N°CCAS-07-/2024 – Acceptation d'un chèque de remboursement de GROUPAMA**

Madame la Présidente informe les membres de l'assemblée qu'il convient d'accepter le chèque émis par notre assureur GROUPAMA pour le remboursement de la phase 1 concernant le sinistre « sécheresse 2018 » sur le pavillon du CCAS sis au lotissement « Les Chaumettes », pour un montant de 19 245,20 €.

L'exposé de la Présidente entendu, et après en avoir délibéré,  
Les membres du CCAS de BOUZEL, à l'unanimité, **décident d'accepter** le montant du chèque de remboursement mentionné ci-dessus.

Cette somme formera recette au budget principal de l'exercice en cours, section fonctionnement - article budgétaire comptable n°75888.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24D03_CCAS07	7	7	0	0

**POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 04 avril 2024.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.*

La Présidente du CCAS,

Le Secrétaire de séance,

Suzanne DELARBRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL**

<b>Date de convocation</b>	27.03.2024
<b>Séance du</b>	03.04.2024

Le 03 avril 2024 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

**Nombre de Membres en exercice** : sept.

**Étaient présents** : Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; Mmes GUILLOT Nathalie, LALANDE Mireille, LOPES Nadine ; MM. ARTAUD Hubert, PLASSE Patrice.

**Était excusée** : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne).

**M. ARTAUD Hubert** a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 7.1 décisions budgétaires

**24D03\_CCAS08**

**N° CCAS-08-/2024 – Vote du Budget Primitif pour l'année 2024**

Mme la Présidente présente à l'Assemblée les propositions pour le Budget Primitif 2024 établi avec la nomenclature M57 abrégée.

L'ensemble des dépenses a été recensé le plus justement possible afin de pouvoir s'inscrire dans le cadre des recettes certaines de l'année pour la section de fonctionnement.

Des crédits ont été inscrits en section d'investissement dans le cadre des dommages liés à la sécheresse du pavillon du CCAS.

Mis aux voix,

le Budget Primitif de l'exercice 2024 est voté, à l'unanimité, par les membres du Conseil d'Administration au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement (pour un montant égal à 29 365,20 €) et d'investissement (pour un montant égal à 20 712,00 €).

*Pour mémoire : les documents financiers (compte administratif, compte de gestion, budget primitif) sont consultables en Mairie de BOUZEL.*

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24D03_CCAS08	7	7	0	0

**POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 04 avril 2024.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.*

**La Présidente du CCAS,**

**Suzanne DELARBRE**

**Le Secrétaire de séance,**

*(Signature manuscrite)*

